

8 Faits divers & Justice

Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada

L'étau se resserre sur l'ancien coordonnateur de l'UCET

JNE

Libreville/Gabon

LE procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada a fait d'énormes progrès à la faveur de l'audience d'hier consacrée à la communication des documents à charge et à décharge, en vue de la manifestation de la vérité. Et celle-ci commence justement à se dessiner, grâce à des informations accablantes portées par des témoins contre l'ancien coordonnateur de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET).

En effet, mis sous pression, l'homme d'affaires malien Thierry Demba a craqué. « Vous avez été appelé à la barre à titre de témoin, mais si vous mentez, on peut vous inculper pour faux témoignage », lui a rappelé le président de la Cour criminelle spéciale (CCS), Paulette Akolly, l'air menaçant. Conscient de l'épée de Damoclès désormais suspendue au-dessus de sa tête, le patron de Baticom Holding Gabon a décidé de coopérer avec la justice. « Si je n'ai pas dit la vérité jusque-là, c'est parce que j'avais peur. J'ai effectivement donné de l'argent à M. Wada pour le remercier de m'avoir donné des marchés qui m'ont rapporté beaucoup d'argent. Je lui est aussi fourni des matériaux de construction pour ses maisons. De même que je lui ai acheté un groupe électrogène à Tractafic », a-t-il reconnu. A la question de savoir pourquoi une telle grande générosité envers Blaise Wada, Thierry Demba a répondu : « Il ne s'agit pas ici de rétro commissions, parce que j'avais déjà obtenu les marchés, et il n'y a jamais eu d'accord entre nous stipulant que M. Wada me donne des marchés et moi je lui donne quelque chose en contrepartie. Je pars du principe que lorsque quelqu'un vous a donné beaucoup de marchés, vous ne pouvez pas lui refuser un petit service,



Le procureur général Martin Obandja Owoula intervenant.



L'accusé et trois témoins s'expliquant devant la Cour.



Les avocats des deux parties.



Le public toujours nombreux à chaque audience.

vous devez penser à lui. » Autre question : si vous n'aviez pas obtenu des marchés grâce à Wada, lui auriez-vous quand même fait tous ces cadeaux ? Non !, a répondu le patron de Baticom Holding Gabon. Et d'ajouter : « M. Wada ne m'a jamais demandé de lui faire des cadeaux, je l'ai fait en toute bonne foi. » Interrogé à son tour, l'accusé a confirmé qu'il n'a jamais conditionné l'octroi de marchés à Demba au versement de cadeaux en retour. Et d'ajouter : « Mon amitié avec Demba est allée au-delà du cadre de travail. Il m'a bien donné de l'argent, c'est vrai, mais ce n'était pas des rétro commissions. » On retiendra de cette audition que les 140 millions de francs que Demba avait affirmé, lors des précédentes audiences, avoir prêté à Blaise Wada pour la

construction d'un hôtel et la réfection d'un autre à Moanda, ce n'était qu'un leurre, qui consistait tout simplement à sauver le soldat Wada, qui avait déjà des déboires judiciaires. Bref, les sommes d'argent données en cadeau par Demba à Wada s'élèvent à plus de 260 millions de francs. Pour mémoire, Thierry Demba a bénéficié de deux importants marchés de l'État, à savoir la livraison des matériaux de construction pour divers chantiers pour un montant de deux milliards de francs, et la construction de 25 logements à Bikélé, pour un montant de 490 millions de francs. Ces deux marchés lui ont été octroyés de gré à gré, par le coordonnateur général de l'UCET, Blaise Wada, alors qu'il faut obligatoirement un appel d'offres, comme l'exige le Code des marchés publics.

Convaincue que Demba constitue un maillon important du procès, la Cour lui a intimé l'ordre d'être présent à chaque audience et ce, jusqu'au verdict. **BEAUCOUP D'ARGENT DANS LES COMPTES.** Hervé Fulgence Ossamy a été l'autre témoin à passer à la barre. Son audition a porté sur la Mercedes SR 500 qu'il avait vendue à l'UCET, pour un montant de 20 millions de francs. Blaise Wada avait fait réparer ce véhicule à Tractafic, pour un montant de 8 millions de francs. Pour justifier cette dépense, il avait déclaré à la Cour que ledit véhicule servait à transporter les hôtes de marque de l'UCET, parce que la location de ce type de véhicule à Libreville est plus onéreuse. Or, hier, il a été prouvé que c'est Wada qui avait acheté cette Mercedes chez Ossamy. Après l'incar-

ération de Wada à la prison centrale, Ossamy a repris son bien. « C'était en compensation des dettes que Wada me doit », a-t-il justifié. Blaise Wada a donc fait réparer sa voiture personnelle avec des fonds de l'Etat. Le dernier témoin, Jean A. Mandiki, gérant de la SCI Bakoussou - propriété de Blaise Wada -, a été auditionné sur les comptes de cette structure. « Attention au faux témoignage », a prévenu le président de la Cour au témoin. On retiendra de cette audition que les comptes de cette petite entreprise ont été alimentés à hauteur de 164 millions de francs à BGFI en huit mois en 2016, et 96 millions de francs à Orabank, du 17 décembre 2015 au 3 février 2016. Les dépôts ont été effectués en espèces par Wada et Demba. Sans compter que

les comptes personnels de Wada ont également été approvisionnés avec d'importantes sommes d'argent à la même période. Ajoutée à cela, la parcelle de Wada dans le lotissement Mangoumba, que ce dernier dit avoir achetée à 39 millions de francs, et l'investissement de sa maison qu'un expert a estimé à 200 millions de francs. D'où cette interrogation de Mme Akolly : « Vous gagnez 13 millions de francs par mois. Un fonctionnaire normal peut-il verser autant d'argent aussi bien dans ses comptes personnels que dans ceux de la SCI Bakoussou et investir autant d'argent pour acquérir des biens ? » L'audience a été suspendue en fin d'après-midi. Elle reprendra jeudi prochain avec l'audition de Abouna, sur les pièces comptables de l'UCET.

Les coulisses du tribunal

AEE

Libreville/Gabon

* La coupure d'électricité s'invite au procès

14 h 25, soit sept minutes après la reprise du procès, pendant que se font les présentations des pièces à charge et à décharge, et l'audition des témoins, une coupure d'électricité est

survenue dans l'ensemble du bâtiment du tribunal, plongeant la salle d'audience dans l'obscurité. Un couac qui aura laissé libre cours à l'imagination de quelques superstitieux. La présidente de la Cour, Paulette Akolly, nullement perturbée par cette invitée soudaine, a poursuivi sereinement l'analyse des documents, sous la lumière d'une torche de téléphone, tenue par un magistrat.

C'est finalement à 14 h 34 qu'elle a décidé de suspendre la séance, en attendant le retour de la lumière. Qui, fort heureusement, est revenue trois minutes après. Et les travaux ont pu reprendre.

* Agents de sécurité zélés

L'ACCÈS au Palais de justice est strictement régulée depuis le démarrage de la session de la Cour crimi-

nelle spéciale. Les agents des forces de sécurité et de défense, armés jusqu'aux dents, sont déployés à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice. Ce qui est tout à fait normal, d'autant qu'il s'agit de juger des "criminels" économiques présumés. Mais il y a un couac: quelques-uns de ces agents s'illustrent plutôt négativement, par des agressions verbales à l'endroit des usagers, venus suivre le

procès. « Ils ne vous diront jamais poliment ce qu'il y a à faire, ou vous orienteront convenablement. C'est toujours avec un ton agressif qu'ils vous ordonnent, soit de laisser vos pièces, soit de fermer votre téléphone, tout en vous tutoyant », s'est ainsi indignée une dame, qui venait d'être victime des écarts de langage de la part d'un agent à l'entrée du Palais de justice. Scène identique vécue par

notre reporter. Bien qu'ayant présenté sa carte professionnelle, il a failli se voir refuser l'accès au tribunal par deux gendarmes, pour qui le malheur du reporter était d'être arrivé en retard. N'eut été l'intervention d'un jeune officier d'un autre corps, avec qui l'échange a été plus courtois, le journaliste de l'Union n'aurait jamais accédé à la salle d'audience.